



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mercredi 20 mars 2024]

Date de la convocation

14 mars 2024

Date de mise en ligne

22 mars 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 24

Procurations : 3

Votants : 27

Présents : Martine SOUQUET, *Maire*, Francis RUFFEL, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Claire VILLENEUVE, Eric PILUDU, Christian PERO, *Maires Adjoints*, Lahcene BAAZIZ, Dany PORTES, Martine MOSTARDI, Thierry VOGELAAR, David AMALRIC, Monique GUILLE, Isabelle BEAUVAIS, Anne DUBIER, Jean BATAILLOU, Jean-Marc AGUERRE, Elisa GILLET, Gabriel CARRAMUSA, Christophe WATTRELOT, Thomas DOMENECH, Corinne DARMANI, Dominique BOYER *Conseillers*.

Absents et représentés : Christelle HARDY, Christel PALIS, Arnaud ELGOYHEN,

Absents : Daniel RIBES, Thierry BODDI, Laurent SQUASSINA, Antony MOUSSU, Martine VIOLETTE, Marie MONTELS

N° 026/ 2024

Secrétaire de séance : Francis RUFFEL

OBJET DE DELIBERATION : Affectation des résultats 2023 - Budget Principal

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée les résultats 2023 du Budget Principal

Section d'investissement

Résultat reporté	1 670 070,10
Résultat de l'exercice	<u>-1 557 389,83</u>
Apurement du compte 1069	-18 873,69
Résultat cumulé	93 806,58

Restes à réaliser (dépendances)	2 302 988,38
Restes à réaliser (recettes)	1 866 158,91
Besoin de financement	-343 022,89

Section de fonctionnement

Excédent reporté	400 000,00
Résultat de l'exercice	<u>1 484 715,08</u>
Résultat cumulé	1 884 715,08

Il est proposé au Conseil Municipal, conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'affecter les résultats 2023 de la manière suivante :

Excédent d'investissement reporté : **93 806,58**
Compte 001 (Recettes invest BP 2024)

Affectation complémentaire en réserves **1 484 715,08**
Compte 1068 (Recettes invest BP 2024)

Excédent de fonctionnement reporté **400 000,00**
Compte 002 (Recettes fonct. BP 2024)

VOTES POUR : 27

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'affectation des résultats 2023 telle que présentée ci-dessus,

DONNE POUVOIR au Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Le secrétaire de séance,

Francis RUFFEL



Fait à Gaillac le 21 mars 2024

Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20240321-026-2024-DE
Date de télétransmission : 21/03/2024
Date de réception préfecture : 21/03/2024